



HAL
open science

Cohésion sociale et lien social

Caroline Guibet Lafaye

► **To cite this version:**

| Caroline Guibet Lafaye. Cohésion sociale et lien social. 2010. hal-00570010

HAL Id: hal-00570010

<https://hal.science/hal-00570010>

Preprint submitted on 25 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COHESION SOCIALE ET LIEN SOCIAL¹

Caroline GUIBET LAFAYE

CNRS (Centre Maurice Halbwachs)²

Notre hypothèse est que le lien social est un des éléments constitutifs fondamentaux de la cohésion sociale, celui-ci ne s'y réduisant pas. Il constitue une donnée nécessaire mais non suffisante de la cohésion. Ainsi la cohésion sociale mobilise des facteurs qui ne sont pas pertinents, lorsque se trouve apprécié l'état du lien social, tels que l'homogénéité culturelle ou socioéconomique, l'équité ou la non discrimination et, de façon centrale, les institutions de l'État social (Guibet Lafaye et Kieffer, 2011). Nous montrerons l'irréductibilité de ces deux notions en procédant à une analyse des différentes interprétations qui, historiquement, ont été proposées de la notion de cohésion sociale.

Introduction

Contexte d'émergence du souci contemporain pour la cohésion sociale

La référence à la cohésion sociale a vu le jour dans un contexte très spécifique, lié à l'expansion de la mondialisation économique et financière, à une très forte concurrence économique puis à la restructuration des années 1980-90. Cette époque est effectivement celle de l'apparition des conséquences sociales de la mondialisation et des difficultés des États Providence à y faire face. Aux yeux de certains, l'émergence de cette référence à la cohésion

¹ Communication proposée dans le cadre du séminaire « Cohésion sociale : théories, méthodes et politiques », organisé par le Greco (CNRS, Centre Maurice Halbwachs), le 17 janvier 2011. L'auteur y intervient dans le cadre d'un débat avec Pierre-Yves Cusset (Centre d'analyse stratégique) sur la question : « Faut-il parler de lien social ou de cohésion sociale ? ».

² 48 bd Jourdan, F-75014 Paris. Courriel : caroline.guibet-lafaye@ens.fr.

sociale est concomitante de l'identification d'un ensemble de problèmes (difficultés d'intégration de certains groupes sociaux, chômage, délinquance, échec scolaire, problèmes des banlieues, délocalisations, immigration)¹, d'une incertitude économique, de la peur de la dégradation socioéconomique. A partir de la fin du XX^e siècle un *paradigme intégrationniste*, en l'occurrence du couple *exclusion/intégration*, domine le débat public². Puis la notion de cohésion sociale tend à remplacer, à la fin des années 1980, celle d'*insertion* sociale. Sa prégnance est telle que se trouve créée en France, le Commissariat Général du Plan, ultérieurement rebaptisé Conseil d'Analyse Stratégique³. Un « Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale » a également été créé par un décret du Conseil d'État le 7 avril 2000. Un « Plan national de cohésion sociale » a été établi, en 2005, par le Ministre Jean-Louis Borloo, ministre du Travail du Logement et de la Cohésion Sociale⁴.

Avec la question de la cohésion sociale se pose de façon cruciale celle de l'unité sociale et celle des modalités conformément auxquelles on envisage ce qui constitue une « société »⁵ car les définitions de la notion de cohésion sociale mettent en jeu *les représentations qu'une société se fait d'elle-même*. La façon dont est conçue la cohésion sociale dépend étroitement de l'interprétation assumée de l'ordre social comme produit de la socialisation, de l'initiative individuelle et privée ou bien comme le résultat du bon fonctionnement des institutions et/ou d'une action collective démocratiquement menée. Incontestablement, la déploration à l'égard de la perte de cohésion sociale s'alimente aujourd'hui du sentiment de perte de substance de l'idée d'organisation sociale et de dissolution de l'idée même de société, en particulier des rapports sociaux, sous les effets de la désinstitutionnalisation (Dubet et Martuccelli 1998), de la mobilité généralisée (Urry 1999), du développement de l'individualisme ou encore de celui de l'individualisme urbain (Bourdin 2005). Le discours est envahi d'une impression de dégradation des garanties du passé voire de décomposition des espoirs, consolidant ainsi la collusion de la notion de cohésion et d'un idéal d'harmonie sociale. La référence à la cohésion sociale ou au lien social – sous la forme, par exemple, du « vivre-ensemble » ou de la

¹ C'est le cas par exemple dans le texte du Commissariat au Plan, où la « décohésion » sociale (*i.e.* la menace pesant sur la cohésion sociale) est associée à des sentiments d'isolement de la communauté.

² J. Donzelot, soulignant que de la fin de la seconde guerre mondiale au début des années quatre-vingt, le mot d'ordre dominant était celui du *progrès social*, suggère que *la fortune de l'expression de cohésion sociale est inversement proportionnelle à l'usage déclinant de celle de progrès social* (Donzelot, 2006).

³ Voir les deux rapports qu'il a publié : « Cohésion sociale et prévention de l'exclusion » (Fragonard, 1993) et « Cohésion sociale et territoires » (Delevoye, 1997).

⁴ De même, la Commission Européenne a fait de la cohésion sociale, lors du sommet de Lisbonne de l'an 2000, le troisième de ses objectifs principaux.

⁵ « La cohésion et le conflit sont des sous-catégories du plus significatif des débats actuels en sociologie (et même en philosophie), *i.e.* celui sur l'ordre social » (B. Cope, et al. (1995), *Immigration, Ethnic Conflicts and Social Cohesion*, Sydney, AUS: NLLIA Centre for Workplace Communication and Culture, p. 39).

« convivialité » dans des lieux privilégiés comme les mouvements associatifs – se donne comme une réponse à cette perte de substance, en continuant de postuler l’existence d’un fait sociétal et d’un phénomène d’appartenance collective qui lieraient des individus (Gesnetier 2006, 23).

Bien que l’interrogation sur la cohésion sociale puisse se formuler à différents plans (national, microsociet, spatial, etc.), nous nous placerons principalement au niveau macrosociet. C’est en particulier parce que nous plaçons notre analyse de la cohésion sociale à ce plan que nous pouvons pertinemment distinguer cette notion de celle de lien social. Il nous semble plus pertinent de mobiliser la référence au lien social dans l’analyse de situations individuelles, afin de caractériser la manière dont l’individu est relié à autrui et à la société globale. On admettra que lorsque le « lien social » est évoqué au singulier (Paugam, 2007), son acception tend à recouvrir celle de cohésion sociale¹. Néanmoins lorsque le lien social est envisagé dans la pluralité de ses dimensions (à travers « les liens sociaux »), on entre dans le champ de la socialité et de la sociabilité sans qu’il ne soit plus question de la cohésion envisagée à l’échelle macrosociet.

Nous montrerons, à partir d’une *typologie* des modèles de la cohésion sociale, dans quelle mesure les deux notions de cohésion sociale et de lien social sont irréductibles l’une à l’autre². Pour ce faire, nous proposerons une description systématisée et *typologique* des *modèles d’interprétation* de la cohésion sociale.

Modèles de la cohésion sociale : pour une typologie

La littérature sociologico-politique permet de distinguer plusieurs modèles de la cohésion sociale dont nous souhaitons dégager la systématique. Nous opérerons ces distinctions en identifiant les *facteurs* et les *mécanismes* sociaux que chacun de ces modèles isolent comme contribuant principalement à la cohésion du groupe ou comme étant à son fondement. Nous ne postulons pas que, dans le détail de leur exposition, ces modèles sont exclusifs les uns des autres³. Les distinctions que nous proposons indiquent seulement des orientations dominantes,

¹ « Les problématiques sociologiques qui font de la question du “lien social” leur centre s’inscrivent souvent dans des visions “*intégrationnistes*” des rapports sociaux, et non pas “oppressives” ou “*conflictualistes*” » (Corcuff, 2005).

² Nous ne traiterons par conséquent pas la question de savoir *comment maintenir la cohésion* d’une société ni ne mettrons en évidence les *voies de l’affiliation* à une société culturellement et normativement plurielle.

³ Comme nous le verrons les modèles de type « sociétal » et les modèles de type « individualiste » peuvent être considérés comme *indépendants* l’un de l’autre jusqu’à un certain degré.

de telle sorte que les propriétés qui se trouvent de façon prédominante dans certains modèles peuvent également être présentes dans d'autres.

Une dichotomie première entre deux types majeurs de modèles d'interprétation de la cohésion sociale s'instaure quoiqu'à cette première dualité s'adjoignent d'autres modèles que nous qualifierons de mixtes. Nous distinguerons donc les modèles dits « sociétaux » qui font de la cohésion sociale une propriété sociétale et l'expliquent à partir de processus ou de structures sociales, d'une part, des modèles de type « individualiste », d'autre part. L'analyse ne sera toutefois complète qu'à condition d'adjoindre à ce binôme des modèles mixtes, articulant les dimensions sociétales et subjectives des deux précédents, et parmi lesquels on compte aussi bien des modèles axiologiques que des « modèle des forces ». Cette typologie permet de mettre en évidence, d'une part, des interprétations de la cohésion sociale s'appuyant de façon centrale sur la référence au lien social pour lui donner sens et d'autres interprétations qui s'élaborent indépendamment de ce dernier concept.

Parmi les modèles « sociétaux » d'interprétation de la cohésion sociale, que nous décrirons en détail, se trouvent, au premier plan, les modèles intégrationnistes, dont l'une des variantes est de type organique, les modèles contractualistes institutionnels, les modèles d'inspiration microsociale ou fondés sur la sociabilité. Dans ces modèles, la cohésion est saisie comme un attribut *objectif* du groupe. Du côté des modèles « individualistes », on range les modèles subjectivistes – notamment fondés sur le « sentiment d'appartenance » –, les modèles dits libéraux, les modèles contractualistes politiques. Le recouvrement des deux concepts de lien social et de cohésion sociale est le plus manifeste dans cette première catégorie.

1. Modèles « sociétaux » de la cohésion sociale

Les modèles « sociétaux » et intégrationnistes de la cohésion sociale, parmi lesquels nous distinguerons des variantes fonctionnalistes, contractualiste institutionnelle et microsociale, font, conformément à l'inspiration durkheimienne, de l'intégration une *caractéristique des sociétés* – certaines sont *plus « intégrées »* que d'autres – plutôt qu'une caractéristique des individus.

a. Le *paradigme intégrationniste* se décline dans des versions organiques (ou organicistes), fonctionnalistes et mutualistes (*i.e.*, dans ce dernier cas, selon des liens de réciprocité). Chaque type illustre une *intégration systémique*¹.

¹ Sur cette notion, voir David Lockwood (1956, 1964).

a.1 La première forme d'intégrationnisme – dont nous verrons qu'elle est assez proche de la seconde, de type fonctionnaliste – est la variante dite *organique*. L'intégrationnisme de type organique envisage l'entité sociale comme un organisme hiérarchisé¹. La cohésion sociale est donc interprétée conformément à une représentation organique (voire vitaliste) du tout social. Elle désigne une forme d'intégration et une organisation fonctionnaliste. S'il est ici pertinent de parler de lien social, ce n'est que pour autant qu'il représente et coïncide dans des rapports fonctionnels entre les éléments du tout social.

Le modèle organiciste est holiste, unitaire puisqu'il considère la société comme une entité fermée sur elle-même, close, totale dont le fonctionnement ne dépend pas fondamentalement d'échanges avec l'extérieur. L'hypothèse sous-jacente est celle de l'auto-régulation sociale², qui repose en particulier sur des « contacts continus » entre les corps concernés, ceux-là constituant alors l'archétype du lien social dans un tel cadre. Le modèle organique (présup)pose que tous les éléments de l'entité participent du tout et y sont intégrés. Le lien social s'illustre de façon paradigmatique dans l'interdépendance organique et sociale. Ainsi entendu, il est fondamental dans cette interprétation de la cohésion sociale.

a.2 La dimension fonctionnaliste de la variante organique du paradigme intégrationniste peut être autonomisée pour constituer un modèle d'intégration en tant que tel, alors conçu en termes non vitalistes. Les liens sociaux sont ceux de l'interdépendance mutuelle, de la réciprocité, de la complémentarité fonctionnelle. Ils constituent autant de fondements de la cohésion.

Dans la pensée durkheimienne, fonctionnalisme et organicisme sont indissociables. Néanmoins l'intégration fonctionnaliste se trouve illustrée, de façon générale, par une division intégrée du travail en régime capitaliste, marqué par la complémentarité fonctionnelle des activités, et dont on trouve un exemple historique avec la société industrielle³. La cohésion sociale est induite, de façon indirecte, par la participation de l'individu à des champs d'activités différenciés et par les solidarités (assurances chômage, vieillesse, protection sociale,

¹ On en trouve une exemplification dans la philosophie rousseauiste : « Sitôt que cette multitude est ainsi réunie en un corps, on ne peut offenser un des membres sans attaquer le corps ; encore moins offenser le corps sans que les membres s'en ressentent. Ainsi le devoir et l'intérêt obligent également les deux parties contractantes à s'entraider mutuellement, et les mêmes hommes doivent chercher à réunir sous ce double rapport tous les avantages qui en dépendent » (J.-J. Rousseau, *Contrat social*, chap. VII).

² Il s'agit bien ici d'un modèle de type sociétal comme la référence à l'auto-régulation le confirme. Si le comportement individuel a certes une place et se voit reconnaître une certaine importance, les mécanismes sociaux sont néanmoins interprétés comme ayant une certaine autonomie. On leur reconnaît des propriétés indépendantes du comportement individuel, telle que la coordination qui relève davantage des mécanismes sociaux que des individus.

³ Une autre illustration est donnée par les représentations de la citoyenneté qui font dépendre l'acquisition de la nationalité des migrants de leur contribution, économique notamment, à la société d'accueil.

etc.) que crée le travail salarié. La dimension d'intégration confère à la notion de cohésion sociale une portée plus compréhensive que celle de lien social. La cohésion sociale introduit des *relations fonctionnelles*¹. Davantage que le lien social, la fonctionnalité est le cœur de cette pensée de la cohésion sociale. Ce modèle décrit une société conçue comme une entité intégrée et inclusive, une communauté où l'égoïsme individualiste et les affrontements sociaux représentent des situations anormales, négatives.

a.3 Le paradigme intégrationniste demeure à l'œuvre dans la pensée sociologique contemporaine mais ne s'exprime plus nécessairement en des termes vitalistes. Ainsi on identifie une variante intégrationniste concentrique, en particulier dans les travaux de Robert Castel. Cette interprétation s'inscrit dans une représentation unitaire du corps social qui se constitue autour du *cercle des inclus stables*, au centre, et qui perd de la cohésion en allant vers les cercles extérieurs, vers les marges marquées par la vulnérabilité et la désaffiliation².

Alors que dans les variantes organiciste et fonctionnaliste, les individus occupent la place qu'ils ont du fait de leur fonction ou de leur activité dans le corps social, l'intégrationnisme concentrique est un modèle situationniste ou positionnaliste. Les individus occupent la position qu'ils ont du fait de leur naissance, de leur héritage social ou de leur situation à l'égard du travail, comme celle de chômeurs par exemple, plutôt que du fait de leur activité.

b. Radicalement distinct du paradigme organiciste mais appartenant néanmoins aux modèles sociétaux de la cohésion sociale se dessine un modèle contractualiste institutionnel. Le modèle contractualiste place au cœur de la cohésion sociale l'existence d'un *pacte social*. Nous distinguerons deux formes de « contractualisme » selon qu'il s'entend de façon politique ou de façon sociale.

b. 1 Selon la première acception – que nous évoquerons ultérieurement, il entre dans les modèles individualistes de la cohésion sociale et se pense en référence au contrat social, thématique par J.-J. Rousseau et fondé sur l'accord subjectif des volontés individuelles³. L'accord politique entre les individus est au fondement de l'organisation socio-politique. Le contrat est alors fondateur du lien social.

¹ J. Costa-Lascoux, « Restaurer le lien social par l'intégration et la laïcité », p. 567.

² Robert Castel, *Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995. Dans ce type de modèle (de nature concentrique), la décohésion sociale (ou sa dégénérescence) ne se pensera pas en termes de rupture mais en termes de *dissolution*.

³ J.-J. Rousseau, *Contrat social*, in *Œuvres complètes*, tome III, Paris, Gallimard, 1964.

b.2 Dans une perspective sociale, en revanche, lorsqu'un auteur comme S. Paugam évoque le contrat social ou que l'on envisage l'affiliation sociale et institutionnelle des individus¹, le modèle de cohésion demeure de type holistique et sociétal, en ce sens que *l'intégration individuelle dépend* d'un rattachement à *la structure*, d'une affiliation mais également de la nature de cette structure. Cet élément justifie l'inscription du modèle contractualiste dans les modèles sociétaux de la cohésion sociale. Ce contractualisme de type macrosocial – par opposition aux modèles microsociaux de la cohésion sociale – se distingue du paradigme intégrationniste aussi bien du fait de sa dimension formaliste que par une interprétation de la cohésion en fonction d'un axe vertical, *i.e.* comme étant fortement associée à l'existence d'un État social. C'est à cette dimension d'affiliation institutionnelle que nous accorderons ici notre attention. Elle présuppose une cohésion sociale fondée sur la solidarité sociale, en l'occurrence sur les institutions et la structure de l'État social et donc pas simplement sur des liens sociaux interindividuels. Toutefois la cohésion sociale est ici conçue comme indissociable et fortement conditionnée par l'existence de liens sociaux d'un certain type.

Ce modèle trouve une actualisation du début du XX^e siècle jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans la plupart des pays d'Europe, où sont mis en place des dispositifs de protection sociale ainsi que des transferts de ressources à travers lesquels s'incarnent de nouvelles formes de solidarité². D'organique et d'un type plutôt horizontal (au sens où la solidarité était le fruit de l'activité laborieuse et d'une solidarité entre groupes sociaux), la solidarité a évolué vers une forme verticale d'engendrement. Elle est impulsée par les pouvoirs publics pour engendrer des effets spécifiques au niveau social. La cohésion sociale dépend alors des structures sociales de solidarité mises en place par l'État. Cette évolution des formes de la solidarité justifie la distinction entre les notions de la cohésion sociale et de lien social.

Ainsi les dispositifs de protection sociale, davantage que les liens sociaux interindividuels, sont appréhendés comme des sources de la cohésion sociale. Bien que prenant des formes variées à travers les pays occidentaux, ils traduisent tous une certaine conception du *pacte social*. Les dispositifs de protection sociale et la cohésion sociale s'inscrivent dans une interaction *réciproque* : les premiers – en tant que mécanismes correcteurs des inégalités – sont en eux-mêmes *créateurs d'un ordre social* que le marché ne peut produire par lui seul³. Avec le temps et dans des sociétés où davantage d'individus perdent leur affiliation salariale comme

¹ S. Paugam, *Repenser la solidarité : L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, 2007.

² Le modèle contractualiste a donc une inscription *historique datée* en ce sens qu'il correspond aux formes de solidarité qui se sont mises en place avec les dispositifs de protection sociale de la période évoquée.

³ H. Lagrange, « Les promesses non tenues de la modernité », in Lagrange, 2006, p. 71.

c'est le cas en France aujourd'hui, l'affiliation à l'État social en vient à rester le seul vecteur d'intégration sociale¹. L'affiliation (ou la réaffiliation) est (principalement) institutionnelle. Ce faisant les interactions tissées par l'État social tendent à devenir, dans l'État national, la composante majeure de son type de sociabilité, de telle sorte que le *social* forme, dans certains cas, l'ossature même du *sociétal*². La persistance et la préservation de la cohésion sociale par ces dispositifs institutionnels contribuent à préserver le lien social.

c. *Les modèles micro-sociétaux de la cohésion sociale.*

Une tendance contemporaine de la réflexion sur la cohésion sociale enfin consiste à penser cette dernière à partir de formes microsociales de cohésion³. C'est dans ce cadre que les risques de confusion entre les deux concepts de cohésion sociale et de lien social sont les plus grands. Cette tendance est identifiable aussi bien au plan théorique que politique. Ainsi certains théoriciens jugent que « la vie en communauté, au niveau local, est le paradigme de la cohésion sociale »⁴. De même, nombre de politiques sociales s'appuient sur le local afin de produire de la cohésion⁵. Tel est le cas des politiques visant à favoriser la démocratie participative locale, la vie de quartier, etc. L'une des raisons expliquant (justifiant) la promotion de cette référence à la cohésion locale tient à ce que les communautés locales sont souvent perçues comme un *lieu de consensus* plutôt que comme un lieu de conflits.

L'intention n'est pas ici seulement d'engendrer de la cohésion sociale à un niveau social spécifique – en l'occurrence local plutôt que national – mais bien de faire référence à une représentation de la cohésion caractéristique d'un certain niveau social (en l'occurrence microsocial) pour l'exporter vers un échelon macrosocial, en l'occurrence national. En somme, on croit pouvoir penser – et réaliser – la cohésion de macrostructures à partir de la

¹ L'existence d'écarts individuels excessifs de situation est un paramètre déterminant de la cohésion sociale et de sa dissolution. L'analyse des rapports entre ces deux termes fait l'objet d'une publication en cours.

² Telle est l'interprétation que propose Robert Castel pour le cas français (R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, p. 709). Une confirmation empirique en est apportée par une étude sur des quartiers défavorisés de la région parisienne (voir M.-H. Bacqué et Y. Sintomer, « Affiliations et désaffiliations en banlieue », p. 242).

³ On ferait l'hypothèse ici d'une influence de la pensée ordinaire sur l'élaboration théorique. Bien que le vécu individuel puisse être tel que la cohésion microsociale puisse jouer le rôle d'idéal type, il n'est pas certain que ce sentiment puisse en tant que tel légitimement être fondé dans un cadre strictement théorique.

⁴ Leon Sheleff, *Social Cohesion and Legal Cohesion : A Critique of Weber, Durkheim and Marx*, Amsterdam, Rodopi, 1997, p. 334.

⁵ Cette propension appert aussi bien dans le discours politique que dans les pratiques. En effet que l'on envisage, comme l'a fait Jane Jenson (in « Mapping Social Cohesion »), la politique fédérale canadienne de recherche du sous-comité pour la cohésion sociale, [Policy Research Sub-Committee on Social Cohesion (PRSub-C) (1997), *Social Cohesion Research Work-plan*, Mars], le rapport produit par Commissariat Général du Plan en 1997 sur *Cohésion sociale et territoires* (Paris, La Documentation Française), le rapport de 1997 de l'OCDE (*Societal Cohesion and the Globalising Economy*, Paris, OCDE) ou le rapport du Club de Rome publié en 1998, on constate que le niveau local est jugé comme le niveau clef pour l'engendrement de la cohésion sociale.

cohésion qui se dégage de microstructures. Ce déplacement explique que l'on identifie la cohésion microsociale – en l'occurrence, la sociabilité et le capital social – comme un *modèle*, à strictement parler, de cohésion sociale et pas seulement comme un *niveau* distinct de son analyse. Reste ouverte la question de savoir si la référence à des formes microsociales de sociabilité (dont les groupes donnent un exemple) permet d'expliquer et de penser la cohésion de macro-structures (celle de la société en l'occurrence). Nous suggérerons toutefois qu'il est douteux que la cohésion sociale fondée sur le face-à-face dans des communautés locales et les relations directes entre individus soit aisément transposable à une autre échelle, *i.e.* en l'occurrence à la communauté nationale. Les modèles microsociaux alors privilégiés sont la sociabilité¹ et le capital social plutôt que la sodalité².

c.1 *La sociabilité comme modèle de cohésion sociale.*

Ce type de modèle s'inscrit bien dans la branche « sociétale » de la typologie proposée puisque la cohésion sociale demeure envisagée comme une *caractéristique d'une société*. En l'occurrence, elle s'explique à partir des *connexions* et des relations existant entre des unités sociales telles que les individus, les groupes, les associations, les unités territoriales. La cohésion est pensée comme affleurant dans des *relations et interactions* intenses³ entre les individus qui la composent. La force des interactions entre les individus et l'intensité des échanges sociaux engendrent (et nourrissent) la cohésion sociale⁴. Cette dernière tend à s'épuiser dans la description de liens sociaux et de leur intensité.

Plusieurs dimensions de cette sociabilité sont mises en exergue lorsqu'elle est présentée comme un paradigme et un modèle de la cohésion sociale, en l'occurrence les contacts continus et les rapports en face-à-face. On privilégie alors une interprétation traditionnelle, d'origine durkheimienne, de la cohésion sociale fondée sur la sociabilité. On place l'accent sur la solidarité de type intragroupe, non institutionnalisée. L'attention est portée sur des *qualités sociétales*, telles que la force des relations sociales et des liens dans la société. La cohésion sociale

¹ Rappelons que la sociabilité désigne la capacité humaine à former des réseaux. Des exemples en sont donnés par les voisinages, les publics, salons, cercles, cours royales, marchés, classes sociales, civilisations, etc. (J. Baechler, « Groupes et sociabilité », in R. Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, p. 58). La socialité, pour sa part, désigne la capacité humaine à *faire tenir les groupes et les réseaux ensemble*, à leur assurer la cohérence et la *cohésion* qui les constituent en sociétés. Baechler suggère d'appeler morphologies ces formes de solidarité sociale que sont la tribu, la cité, la nation...

² Cette forme d'interprétation (ce modèle interprétatif) de la cohésion était déjà présente dans la pensée durkheimienne, comme le met en évidence l'accent porté sur les contacts continus, les rapports de face-à-face et les relations directes entre individus.

³ Ces interactions sont appréhendées selon une double dimension qualitative et quantitative. L'idée générale est bien que *la cohésion sociale dépend de la nature du lien social* ou *reflète un certain état du lien social*.

⁴ Cette intuition est déjà présente chez Durkheim qui souligne que lorsque la *coordination* est absente, il n'y a pas de liens sociaux et, de ce fait, la société plonge dans l'anomie.

tend ici à se confondre avec l'existence de liens sociaux se distinguant par leur intensité et leur multiplicité.

c.2 Le capital social.

L'interprétation de la cohésion sociale fondée sur les connexions et les rapports entre unités sociales, sur une liaison étroite ou intense entre les individus occupe aujourd'hui une part importante de la littérature¹ sur la cohésion sociale, développant le thème du « capital social »², en l'associant aux notions de confiance et d'engagement civique (*civicness*)³ notamment. Certains textes récents, consacrés à la cohésion sociale, qui font référence au capital social vont jusqu'à tenir ces deux expressions pour synonymes. La fonction décisive du capital social dans le maintien et la production de cohésion sociale est fortement soulignée par le Social Cohesion Research Network du Policy Research Initiative (Projet de Recherche sur les Politiques) du Gouvernement Canadien.

Plusieurs définitions du capital social peuvent être proposées. Robert Putnam en donne une interprétation étroite⁴ et définit le capital social comme un ensemble d'« associations horizontales » entre les individus, comme des « réseaux d'engagement civique » (*civicness*) qui jouent un rôle de médiation entre les normes et les règles de fonctionnement de la société, et qui produisent et renforcent la confiance dans la crédibilité de ces règles comme dans les relations sociales⁵. Plus simplement, le « capital social » consiste dans l'ensemble des réseaux sociaux et des normes de réciprocité qui y sont associées⁶. Dans chacune de ces interprétations toutefois, le capital social est défini comme des « caractéristiques de l'organisation sociale, telles que les réseaux, les normes, la confiance qui facilitent la coordination et la coopération pour le bénéfice mutuel »⁷. Comme dans le cas précédent, cette description de la cohésion sociale se fonde sur l'existence de liens sociaux.

L'interprétation de la cohésion sociale en référence à la notion de capital social nous porte donc à la frontière des deux principales orientations théoriques à partir desquelles penser la

¹ L'accent placé sur le capital social comme dimension fondatrice de la cohésion sociale est central dans les études canadiennes.

² James S. Coleman, *Foundations of Social Theory*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1994 ; Arnaldo Bagnasco, Fortunata Piselli, Alessandro Pizzorno, Carlo Trigilia, *Il Capitale sociale istruzioni per l'uso*, Bologne, Il Mulino, 2001.

³ Robert D. Putnam, *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

⁴ Putnam, Leonardi, Nanetti, 1993 ; Putnam, 1995, « Bowling Alone : America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, Janvier 1995, vol. 6, n° 1.

⁵ O'Connor, 1998 ; Hjerpe, 1999 ; Social Capital Initiative, 1998.

⁶ R. D. Putnam, 1995, « Bowling Alone : America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, Janvier 1995, vol. 6, n° 1.

⁷ R. D. Putnam, « The Prosperous Community : Social Capital and Public Life », in *American Prospect*, 1993, 13, p. 35-42 ; p. 36.

cohésion. La confiance n'est pas seulement une propriété qui émane d'une configuration structurelle mais également un sentiment qu'éprouvent ou non les individus. Visant à rendre compte des fondements de l'action collective et de la *coopération* entre individus anonymes¹, le capital social est appréhendé comme l'attitude de *confiance* qu'une personne développe vis-à-vis d'autres qui ne lui sont pas familières, une attitude qui l'induirait à établir des relations de réciprocité, de collaboration et de coopération sociale². Néanmoins dans ce type de modèle, le lien causal continue de s'établir de l'action de la communauté en direction des caractéristiques individuelles.

Avec la notion de confiance émerge, dans l'interprétation de la cohésion sociale, une dimension subjective. C'est également le cas lorsque l'on reconnaît que le capital social d'une société ne repose pas seulement sur des réseaux privés de relations sociales, sur des réseaux plus formels d'engagement civique dans des domaines publics mais aussi sur la *qualité subjective des relations sociales* concernées. Ces déterminations du capital social en font une *propriété de l'entité sociale* plutôt qu'une caractéristique de l'individu.

Plusieurs des modèles interprétatifs précédemment décrits de la cohésion sociale montrent que celle-ci est irréductible au lien social. Ce ne sont que pour les formes d'interprétation de la cohésion sociale organiciste, microsociale et fondée sur le capital social que le recouvrement du champ sémantique des notions de cohésion sociale et de lien social tend à être le plus net. La distinction des deux concepts s'éprouve en revanche bien davantage à partir des interprétations subjectivistes de la cohésion sociale. En effet, celle-ci repose également – et, pour certains, repose de façon ultime – sur le comportement, les attitudes et les évaluations des membres de la société. Quand bien même la cohésion sociale serait une propriété sociétale, on ne peut nier qu'elle soit aussi expérimentée et vécue au quotidien par les individus que ce soit dans la perception des inégalités ou dans le climat qui règne à leur travail, à l'école ou dans le voisinage. S'esquisse alors un ensemble de modèles interprétatifs de la cohésion sociale dans lesquels le *lien causal* ne s'établit plus, principalement voire exclusivement, à partir de l'action *de la communauté* en direction des *caractéristiques individuelles*.

¹ Axelrod, 1984 ; J. Coleman, (1990), *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press.

² Levi, 1996 ; Boix et Posner, 1998 ; Newton, 1997. Newton décrit les diverses définitions du capital social. Newton, Kenneth (1997), « Social Capital and Democracy », *American Behavioral Scientist* 40, p. 575-586.

2. Modèles « individualistes » de la cohésion sociale

Les modèles sont ici dits subjectivistes (et individualistes – par opposition à des modèles holistes) dans la mesure où la cohésion sociale n'est pas avant tout ni fondamentalement pensée comme une caractéristique sociétale mais plutôt comme une expérience et un ressenti subjectifs. Ces modèles, marqués par la tradition de l'individualisme méthodologique, considèrent l'individu – décideur et agent – comme l'origine de configurations sociales dont on pourra dire qu'elles présentent incontestablement des formes de cohésion. Le lien social n'est pas ici le facteur premier de la cohésion sociale. Les modèles de type « individualiste » de la cohésion désignent aussi bien des modèles subjectivistes, fondés sur le « sentiment d'appartenance », des modèles dits « libéraux » que des modèles contractualistes d'inspiration politique. Les modèles de ce type font partie de ceux qui permettent le mieux de mettre en évidence la dissociation conceptuelle existant entre les notions de lien social et de cohésion sociale.

a. Le modèle « individualiste communautaire ».

La cohésion sociale est conçue, dans ce cadre, comme motivée et dépendant des *sentiments d'appartenance* que chaque individu nourrit à l'égard de l'entité sociale à laquelle il appartient, quelle que soit la taille de cette communauté et dont les limites peuvent s'étendre à celles de la communauté nationale ou de la communauté européenne par exemple. Plusieurs définitions de la cohésion sociale sont axées sur le sentiment subjectif d'appartenance. Jerome Frank définit la cohésion comme « le sens qu'ont les membres d'appartenir à un groupe »¹. Lieberman et al. ont décrit la cohésion comme « la propriété d'un groupe présentant des manifestations individuelles de sentiments d'appartenance »². Bollen & Hoyle proposent une définition théorique de la cohésion qui rend compte de l'étendue dans laquelle les groupes se sentent « liés à » (*stuck to*) ou se sentent « faire partie de » groupes sociaux particuliers³.

Buckner a également cherché à combiner les perceptions des membres du groupe pour caractériser la cohésion du groupe comme un tout⁴. Si les membres du groupe ressentent individuellement un plus fort lien au groupe – *i.e.* s'ils perçoivent une forte cohésion entre eux

¹ Jerome D. Frank, « Some Determinants, Manifestations, and Effects of Cohesiveness in Therapy Groups », *International Journal of Group Psychotherapy*, 7, 1957, p. 53-63 ; p. 54.

² M.A. Lieberman, I.D. Yalom & M. Miles, *Encounter groups : First facts*, New York, Basic Books, 1973, p. 337.

³ K. Bollen & R. Hoyle, « Perceived Cohesion : A Conceptual and Empirical Examination », *Social Forces*, vol. 69, n° 2, Décembre 1990, p. 479-504 ; p. 501.

⁴ Buckner, J. C. (1988), « The development of an instrument to measure neighborhood cohesion », *American Journal of Community Psychology*, 16, p. 771-791.

–, le groupe comme un tout en viendra à manifester une unité de fonction ou d'objectif (*purpose*) et d'expérience (*i.e.* une forte cohésion de groupe). Dans le même esprit, d'autres théoriciens envisagent la cohésion comme une *fonction de la perception* qu'a chaque individu de son propre statut dans le groupe considéré. Dans tous ces exemples théoriques, *la cohésion perçue est un attribut des individus* dans le groupe qui reflète l'évaluation qu'ils font de leur propre relation au groupe. La référence au lien social est ici de second ordre car ce qui est déterminant est la perception subjective de ce lien par l'individu quoiqu'il en soit de sa nature objective.

La *définition de la cohésion sociale prenant appui sur la référence au sentiment d'appartenance* ne se trouve pas seulement dans la littérature théorique mais également dans des textes internationaux de référence¹. Ce sentiment d'appartenance peut s'actualiser dans une conscience collective commune dont Durkheim et Marx avaient souligné le rôle comme vecteur d'intégration et de cohésion sociales. Cette forme d'intégration conserve une actualité dans la valorisation contemporaine des affiliations communautaires et l'importance que revêt aujourd'hui l'intégration individuelle à des sous-groupes sociaux.

b. *Le modèle « individualiste libéral ».*

Il décrit une forme minimale de cohésion sociale et s'appuie sur l'hypothèse (la doctrine) libérale selon laquelle une société qui fonctionne bien advient comme la résultante (*i.e.* le produit) de comportements privés. Elle s'inspire du libéralisme théorique d'A. Smith ou de F. Hayek. Les institutions publiques assument un rôle restreint en matière d'engendrement de la cohésion. L'ordre social est induit par le marché ou par des institutions privées telles que la famille, les réseaux sociaux, le marché.

c. *Le contrat politique*

La dissociation des notions de lien social et de cohésion sociale s'approfondit lorsque celle-ci est envisagée en référence au contrat politique. Cette référence donne lieu à une interprétation atomistique et individualisée de la cohésion sociale où cohésion et lien social s'engendrent sur le fondement d'un engagement volontaire et contractualisé. Le lien social est

¹ Cf. The federal Policy Research Sub-Committee on Social Cohesion (Canada) [Policy Research Sub-Committee on Social Cohesion (PRSub-C) (1997), *Social Cohesion Research Work-plan*, Mars]; Commissariat Général du Plan (1997), *Cohésion sociale et territoires*, Paris, La Documentation Française; le rapport de l'OCDE [Organisation for Economic Co-operation and Development (1997), *Societal Cohesion and the Globalising Economy*, Paris, OCDE]; une publication du Club de Rome faite en 1998.

donc engendré et procède de décisions individuelles, posées comme premières, quoi qu'il en soit des motifs empiriques et des raisons de l'association.

Le modèle de la cohésion fondé sur le contrat politique (que Rousseau désigne par l'expression de « contrat social ») est un modèle de type volontariste qui s'inscrit dans les modèles subjectivistes (ou individualistes) de la cohésion sociale, envisagée comme un phénomène induit principalement par des comportements individuels caractérisés. La volonté de coopérer est première sur le lien social. Le rapport causal (et producteur de cohésion sociale) procède des caractéristiques et des comportements individuels vers la communauté et la structure sociale. En l'occurrence, le « contrat [établit] une éthique et une légitimité institutionnelle du Vivre ensemble »¹ et présente une force d'intégration spécifique. Ce modèle s'actualise dans la « *volonté de coopérer* » aussi bien au plan social que politique mais sa pertinence se vérifie principalement dans l'ordre politique et dans des qualifications de la cohésion à partir des thématiques de l'engagement et de la participation politiques.

La cohésion sociale repose ici et est en partie définie comme la somme de toutes les volontés individuelles de coopérer les uns avec les autres, notamment dans des entreprises collectives, sans contrainte dans un ensemble de relations sociales, nécessaires aux individus pour survivre, mener leur existence et prospérer². Chacun s'engage à respecter les règles qui structurent et organisent la vie sociale, politique voire économique. Les liens sociaux sont secondaires eu égard à la décision (aux décisions agrégées) de coopérer, fondatrice de cohésion. Par opposition à une appréhension objectiviste de la cohésion sociale, qui dégagerait les propriétés structurelles (telles que la garantie de l'égalité des chances) fondatrices et productrices de cohésion sociale, le présent modèle voit dans la *volonté individuelle* – communément partagée – *de vivre ensemble*³ ainsi que dans la disposition volontaire de chacun à coopérer, la matrice de cette cohésion.

Ce modèle n'a pas seulement une réalité théorique : on le voit à l'œuvre dans nombre d'activités quotidiennes tout de même qu'il se trouve convoqué à l'appui de certaines

¹ J. Costa-Lascoux, « Restaurer le lien social par l'intégration et la laïcité », in S. Paugam (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, 2007, p. 565-584.

² Le pacte a le sens d'un accord sur le fait que les relations et interactions s'opèreront sur la base du respect des règles sociales, sans recourir à la force ou à d'autres formes illégitimes de contrôle social. Son expression paradigmatique se trouve chez Rousseau : « “Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant”. Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution » (J.-J. Rousseau, *Contrat social*, chap. VI). Le sens du lien social est alors fondamentalement politique.

³ Robert Putnam souligne par exemple l'importance de la dynamique des Corporations de Développement Communautaire pour contrer la tentation de l'isolement que représentent les *gated communities* ainsi que la perte de confiance en soi et dans les autres qu'elle symbolise (R. Putnam, 2001, *Bowling alone*, Simon & Schuster).

politiques sociales contemporaines. Cette forme de coopération intervient en effet à tous les niveaux de l'activité sociale (qu'il s'agisse d'emprunter la tondeuse de son voisin ou d'appartenir à une chorale, de tenir le paiement par carte de crédit comme légitime, de payer ses impôts pour subventionner les écoles même lorsque l'on n'a pas d'enfant, d'accepter que les cours de justice soient des moyens légitimes de régler des différends, etc.). De même, les efforts menés pour mettre en place une participation politique locale, fondée sur l'engagement participatif des habitants, dans une commune comme Aubervilliers vise à initier un processus de réaffiliation politique et, au-delà, à recréer du lien social¹.

3. Les modèles mixtes

Modèle axiologique

Cette dimension substantialiste nourrit, comme telle, un modèle spécifique de cohésion sociale. Cette dernière est alors pensée comme le fait, pour les individus, de partager une communauté de valeurs. Les valeurs sont créatrices de lien social et nourrissent la cohésion sociale. Celle-ci reflète et dépend d'un consensus sur la légitimité des conventions, des valeurs et des objectifs que se donne la société². Ce consensus est producteur de lien social. Ce modèle de cohésion est pertinent – et se trouve convoqué – à quel que niveau que ce soit de la structure sociale. De même, il s'agit bien d'un modèle, à proprement parler, puisque s'y conjuguent les perspectives sociétales et subjectivistes prises sur la cohésion sociale. En effet il suppose que les individus adhèrent à des valeurs, les respectent (ou s'engagent à les respecter), ces valeurs étant léguées par une tradition et propres à l'entité sociale considérée. Les deux dimensions précédemment dissociées convergent ici puisque pour une part, les valeurs incarnent des jugements normatifs propres à des cultures ou à des groupes sociaux³ (les valeurs sont collectivement partagées) mais pour autant que ces valeurs font l'objet d'un consensus, elles sont le support d'un accord tacite entre des sujets. La dimension axiologique est portée et résulte, pour partie, de mécanismes socialement intégrateurs (en l'occurrence des mécanismes

¹ Voir M.-H. Bacqué et Y. Sintomer, « Affiliations et désaffiliations en banlieue », p. 240 et sqq.

² Dans sa forme radicale, ce modèle interprétatif revient à penser que l'ordre social serait la conséquence de valeurs plutôt que d'intérêts, du consensus plutôt que du conflit, de pratiques sociales plutôt que de l'action politique.

³ L'attrait des valeurs dépend d'une évaluation et d'une *échelle transitive des biens* tels qu'ils ont été établis dans une culture donnée ou tels qu'ils ont été adoptés par un groupe particulier : des décisions évaluatives importantes ou des préférences d'ordre supérieur expriment ce qui est *bon pour nous* (ou pour moi) toutes choses considérées » (J. Habermas, « Reconciliation through the Public Use of Reason : Remarks on John Rawls Political Liberalism », *Journal of Philosophy*, 92, n°3, mars 1995, p. 114-115). Habermas envisage les « valeurs » comme des produits sociaux contingents, variant au gré des « mondes de la vie ».

de production et de contrôle social). Les valeurs partagées confèrent une substance au lien social. Dans cette mesure ce modèle de cohésion sociale appartient aux modèles sociétaux mais l'engagement qu'il implique de la part de chacun en fait également un modèle contractualiste de type subjectiviste. On démontrerait cette conjonction des perspectives sociétales et individualistes sur l'engagement en faveur des valeurs des démocraties libérales auxquelles la plupart d'entre nous tenons et pour lesquelles certains engagent des luttes¹. L'une des critiques les plus fortes que l'on peut néanmoins adresser à ce modèle est qu'il n'est pas besoin de partager des valeurs communes pour qu'existe de la cohésion².

Le modèle des forces

Le modèle des forces est un modèle de type dynamique par opposition à ce que serait un modèle mécanique de la cohésion sociale fondé sur l'identité (la « mêmété » ou la similitude des individus) et présupposant une intégration définitive de l'individu à la communauté. Ainsi la cohésion sociale a été pensée comme une force, en particulier comme la résultante de « forces » individuelles supposées influencer les individus pour rester dans le groupe³. *L'attraction interpersonnelle est ici synonyme de cohésion*. Cette attraction ne désigne pas à strictement parler l'intensité d'un lien social. Dans ce type de modèle, la cohésion sociale se trouve expliquée sans que la référence à une forme spécifique du lien social ne soit mobilisée.

Cette interprétation de la cohésion sociale suggère qu'en dépit de la variété infinie des motivations individuelles, existent des comportements convergents qui renforcent la stabilité des institutions⁴. La mise en évidence de ces comportements spécifiques et déterminants est première sur la mise en évidence de liens sociaux et prévalente dans l'explication de la préservation et de la perpétuation de la cohésion de groupes sociaux. Ce modèle permet de souligner la disjonction sémantique des deux notions de cohésion sociale et de lien social.

Une illustration paradigmatique de ce modèle est offerte par Festinger et al. Constatant qu'il est souvent difficile de dire quelles forces sont les plus importantes ou combien de forces

¹ Voir J. Rawls, *Political Liberalism*, New York, Columbia University Press, 1993, 1^{ère} éd. ; trad. franç., *Libéralisme politique*, Paris, PUF, 2001.

² La reconnaissance comme membre d'une société n'implique pas nécessairement de partager l'idée d'une destinée ou de valeurs communes, si ce n'est celle de la mise en application concrète du respect des libertés et des chances de tout un chacun (D. Helly, « Les limites de la notion de cohésion sociale », p. 29).

³ K. Bollen & R. Hoyle, « Perceived Cohesion : A Conceptual and Empirical Examination », p. 481. Voir Back, 1950 ; Festinger, Schachter & Back, 1950 ; Schachter, 1952.

⁴ Elieser Ben Rafaël, « Intégration », in *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF, 2005, p. 365.

peuvent être mesurées pour déterminer correctement la cohésion¹, Festinger réinterprète la cohésion comme « la résultante de toutes les forces » qui influencent ou conditionnent les membres à rester dans le groupe². La cohésion est alors saisie à la fois à partir des forces individuelles *et* comme la *résultante* de forces sociales. La référence au lien social n'intervient pas dans cette interprétation.

Le modèle des forces est bien un modèle mixte puisque, pour une part, il fait référence à des forces qui attirent ou poussent les individus à rester dans le groupe – telle est sa dimension sociétale – mais il explique par ailleurs la cohésion en référence à des forces et à des comportements individuels. Pour autant il ne fait pas reposer exclusivement la cohésion sur des comportements individuels, dans la mesure où les individus sont, pour une part, « agis » par des forces qui leur sont extérieures. Celles-ci sont de nature strictement sociales et identifiables à des propriétés de la structure sociale. Elles poussent les individus à l'agrégation ou à la sortie hors du groupe. Le lien causal entre la communauté et les caractéristiques individuelles est réciproque, ce qui confirme encore l'inscription du modèle des forces dans les modèles mixtes d'interprétation de la cohésion sociale.

Après la reformulation en 1950 par Festinger et al. du concept de cohésion, plusieurs chercheurs ont continué de travailler sur les forces particulières qui œuvraient pour maintenir les groupes ensemble. Kurt Back se concentre sur la « *force de l'attraction* que le groupe a sur ses membres »³. Dans ce cas-là, on observe un lien causal qui s'origine dans l'action de la communauté et induit des caractéristiques individuelles. Lott opérationnalise formellement cette force individuelle comme « le nombre et la force des *attitudes mutuelles positives* parmi les membres du groupe »⁴. Schachter enfin défend l'utilisation de « composant d'*amitié* (*friendship component*) du champ des forces » comme un vecteur (*proxy*) de cohésion⁵.

La mutualité, la confiance engendrée par la coopération jouent le rôle de forces attractives ou captatrices sur les individus qui appartiennent à ce groupe. Ce modèle présente toutefois certaines limites. En particulier l'attraction réciproque entre les membres d'un groupe ou l'attraction qu'éprouve un individu à l'égard d'un groupe sont susceptibles de produire de la

¹ Gross & Martin, 1952.

² Leon Festinger, Stanley Schachter et Kurt W. Back, *Social Pressures in Informal Groups : A Study of Human Factors in Housing*, New York, Harper & Row, 1950, p. 194.

³ Kurt Back, « The exertion of influence through social communication », in Festinger & al., *Theory and experiment in social communication*, Ann Arbor, Michigan, Edward Bros, 1950, p. 21-36 ; p. 21.

⁴ Bernice E. Lott, « Group Cohesiveness : A Learning Phenomenon », *Journal of social psychology*, 1961, 55, p. 275-286 ; p. 279.

⁵ Stanley Schachter, « Comment », *American Journal of Sociology*, 1952, 57, p. 554-562 ; p. 556.

cohésion¹ mais cette attraction, en tant que telle, ne peut être confondue ni avec le phénomène de la cohésion ni avec son concept.

Conclusion

La conviction que la notion de cohésion sociale s'épuise dans celle de lien social tient à la tendance prégnante aujourd'hui, aussi bien dans les politiques publiques dans la réflexion théorique, à faire des rapports microsociaux le modèle de l'organisation et de certains phénomènes macrosociaux. Elle s'explique également par l'importance prise par la référence au capital social dans les travaux récents d'analyse sociale, notamment nord-américains. On observe en effet actuellement une tendance à faire prévaloir la dimension subjective dans l'interprétation et la consolidation de la cohésion sociale. Elle est manifeste dans l'intérêt théorique et scientifique, suscité par la notion de capital social, dont témoignent par exemple les perspectives de recherche ouvertes par le gouvernement canadien. Elle se retrouve, corrélativement, dans les dispositions politiques qui promeuvent le capital social. La volonté de rétablir la *confiance horizontale* entre les gens théorisée, ou non, à travers le concept de capital social anime nombre de politiques sociales en Europe. Ainsi se dessine une inflexion de l'interprétation de la cohésion sociale en termes *objectivistes* vers son interprétation en termes *subjectivistes*, c'est-à-dire individualistes. Cette dimension subjective marque une étape dans l'évolution de l'appréhension de la cohésion sociale, au plan théorique comme au plan politique. Elle explique la confusion s'opérant dans les esprits entre les notions de lien social et de cohésion sociale puisque l'objectif est, en la matière, de recréer de la cohésion sociale en tenant compte, voire en privilégiant la dimension subjective des liens sociaux, et la part *volontaire*, intersubjective qui est en jeu dans la production du lien social.

Le recouvrement du champ sémantique des notions de lien social et de cohésion sociale n'a de réalité que dans certains des modèles sociétaux de la cohésion sociale. En revanche, lorsque celle-ci se trouve interprétée conformément à un paradigme subjectiviste ou mixte, s'opère une dissociation incontestable du champ d'application de ces notions et de leur fonction dans l'interprétation des phénomènes sociaux.

¹ A.J. Lott et B.E. Lott, « Group cohesiveness as interpersonal attraction : a review of relationship with antecedent and consequent variables », *Psychological Bulletin*, 1964, p. 259-309.